



Conseil régional
de l'**environnement**
de l'Estrie

**Mémoire sur le plan de gestion des
matières résiduelles 2023-2028 de la
Ville de Sherbrooke**

**ICI ON PASSE
À L'ACTION
POUR LE CLIMAT!**

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE Estrie)

Le CRE Estrie est un organisme environnemental regroupant des intervenants de divers secteurs d'activités. Défenseur de l'environnement et d'une société éco-responsable basée sur une conscience sociale et un développement durable, le CRE Estrie a pour mission de protéger l'environnement et assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs. Les valeurs qui encadrent les actions du CREE sont le respect, l'engagement, l'excellence, le partage et la responsabilité.

Le CRE Estrie s'implique dans la gestion des matières résiduelles (GMR) en Estrie depuis de nombreuses années, notamment par l'organisation de colloques, l'animation d'une table de concertation, la réalisation de mandats visant à améliorer la GMR des ICI et par la présentation de positions et de mémoires. Le CREE s'implique auprès de Synergie Estrie et de l'organisme Festivals et événements verts de l'Estrie qu'il a co-fondé en 2015. En outre, la 3e orientation du plan d'action triennal du CRE Estrie vise la réduction des déchets avec comme objectifs de (1) favoriser la réduction à la source, la consommation responsable et l'économie circulaire et (2) soutenir les MRC dans le développement de nouvelles approches de réduction à la source, de récupération, de tri, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2028 (PGMR) et que nous vous transmettons nos commentaires et recommandations.

Note : nous avons utilisé les acronymes déjà définis dans le projet de PGMR.

Résumé des recommandations

En lien avec le bilan

Recommandation 1.1 : présenter avec plus de précision les résultats des actions du PGMR afin de savoir non seulement si elles ont été accomplies, mais dans quelles mesures elles ont joué un rôle vers l'atteinte des objectifs de réduction. L'ajout d'indicateurs pour chaque mesure ou action pourrait grandement contribuer à atteindre cet objectif.

Recommandation 1.2 : ajouter aux mesures des indicateurs qui vont permettre de mieux mesurer les actions pour « repenser, réduire, réemployer ».

En lien avec les objectifs de réduction:

Recommandation 2.1 : maintenir la cible de réduire à 450 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2030 afin de démontrer la volonté de la Ville de Sherbrooke de tout mettre en œuvre pour la réduction à la source, le réemploi et la gestion des matières résiduelles.

Recommandation 2.2 : organiser un atelier avec les membres du conseil municipal, notamment ceux siégeant à la commission environnementale, afin de présenter les faits saillants du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

Recommandation 2.3 : prévoir des actions plus concrètes pour démontrer et assurer l'exemplarité de la Ville de Sherbrooke dans l'approvisionnement de biens écoresponsables.

Recommandation 2.4 : préciser de quelle manière la ville de Sherbrooke compte stimuler le réemploi et la réparation des électroménagers, notamment dans le contexte de la récente REP.

Recommandation 2.5 : optimiser la collecte des appareils électroménagers en s'assurant que les pièces de rechange seront disponibles dans la région.

Recommandation 2.6 : associer une variété de solutions concrètes à toutes les campagnes de sensibilisation pour encourager directement le changement de comportement [et](#) faire la promotion de l'achat local dans les activités de sensibilisation citoyenne et des ICI.

Recommandation 2.7 : nous jugeons essentiel que les tables sectorielles se donnent rapidement des objectifs pris à atteindre, c'est-à-dire des actions avec des échéances afin d'enligner les discussions et arriver à des résultats concluants.

En lien avec les objectifs de recyclage :

Recommandation 3.1 : continuer et bonifier les efforts de récupération du verre. S'assurer de faciliter l'accès aux citoyens, notamment en ajoutant des points de collecte aux éco-centres.

Recommandation 3.2 : travailler avec les chaires et centres de recherche pour continuer la recherche de solutions pour réduire l'utilisation de plastique non récupérables et réglementer les produits de plastique de manière à forcer l'utilisation de plastiques qui intégreront plus facilement la chaîne de recyclage.

Recommandation 3.3 : proposer aux ICI des solutions concrètes et faciles à mettre en œuvre (incluant la réglementation) afin d'assurer la récupération du papier.

Recommandation 3.4 : présenter le parcours du recyclage du papier dans les campagnes de sensibilisation pour encourager la participation des citoyens et des ICI.

Recommandation 3.5 : impliquer les entreprises de collectes des matières résiduelles des ICI dans la réflexion sur l'amélioration de la performance des ICI.

Recommandation 3.6 : cerner les freins à la mise en œuvre des mesures concernant l'amélioration du service d'écocentres afin d'éviter que les actions ne soient toujours pas réalisées au terme du PGMR.

Recommandation 3.7 : dans un contexte d'espace limité, revoir la configuration des écocentres de manière à assurer prioritairement la récupération des biens réutilisables et recyclables (en plus des RDD, évidemment !).

En lien avec les objectifs de détournement de la matière organique

Recommandation 4.1 : parmi les efforts liés à lutter contre le gaspillage et détourner les matières organiques du bac noir, utiliser les ressources de milieu de développement social et communautaire pour encourager la participation des clientèles vulnérables.

Recommandation 4.2 : même s'il ne s'agit pas de tonnages très importants, regarder de plus près si une action rapide de sensibilisation ou de réglementation ne pourrait pas être posée pour cibler directement la récupération des résidus verts des ICI.

Recommandations 4.3 sur les événements écoresponsables :

- *Préciser les actions (notamment 2 et 3) de cette mesure de manière à renforcer la réglementation (et son application) obligeant les organisateurs d'événements face à la gestion des matières résiduelles : ne rendre disponibles que des contenants compostables ou recyclables clairement identifiés, assurer le bon tri des matières résiduelles, faire une promotion sérieuse des contenants réutilisables, par exemple en offrant des rabais, obliger l'utilisation de contenants compostables pour la nourriture afin de faciliter le geste des participants et prévoir des patrouilles pour assurer le bon tri sur les sites.*
- *Revoir à la hausse les budgets annuels afin d'avoir les effectifs nécessaires pour réaliser toutes les actions, notamment la grande nécessité en accompagnement.*
- *Consolider le partenariat avec Festivals et événements verts de l'Estrie afin que cet organisme puisse pleinement jouer son rôle et faire profiter de son expertise à un plus grand nombre d'événements sur le territoire.*

Recommandation 4.4 : établir les balises avec les parties prenantes pour la mise en place d'une réglementation favorisant l'utilisation des contenants compostables et réutilisables pour les restaurants de type take-out.

Recommandations en lien avec le secteur CRD : voir le chapitre 5.

Introduction

Avec son nouveau plan de gestion des matières résiduelles prévoyant des cibles qui sont une fois de plus au-delà des cibles nationales, la ville de Sherbrooke montre sa volonté de se concentrer sur les gisements de déchets difficiles à détourner de l'enfouissement. En effet, de très nombreux efforts ont été mis en place depuis des dizaines d'années pour améliorer la performance en matière de GMR. Parmi les grandes villes du Québec, la ville de Sherbrooke se positionne très bien en s'étant montrée innovante à plusieurs niveaux. Le défi que la Ville s'est donné pour son présent PGMR est grand, car il s'attaque à ce qui reste de plus difficile à faire. Repenser la manière de produire et de consommer, réduire à la source et stimuler la participation à la 3^e voie dans les multilogements et les ICI, c'est s'attaquer directement au changement de comportement. C'est également de s'impliquer beaucoup plus « personnellement », c'est-à-dire d'offrir de l'accompagnement parfois à la pièce.

Mentionnons également que la Ville a vu juste avec son intention de concentrer son énergie sur repenser et réduire à la source, car cela s'arrime parfaitement bien avec les principales recommandations du récent BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, qui va exactement dans la même direction. Nous ferons d'ailleurs souvent référence à des recommandations très concrètes du BAPE à travers le présent mémoire, car certaines doivent être mises en œuvre à l'échelle locale pour insuffler un réel changement.

La stratégie de mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés doit donc être extrêmement précise et axée sur les résultats en détournement des matières à l'enfouissement afin de ne pas être vouée à l'échec. La partie « facile » est derrière nous. Les données démontrent que la plupart des ménages unifamiliaux participent bien aux efforts, que les ICI convaincus ont pour la plupart adoptés de bonnes habitudes et ont bien répondu aux campagnes de sensibilisation de la ville. L'heure est maintenant aux actions plus percutantes, afin d'aller chercher un gisement encore trop important de matières générées par ceux qui n'ont pas été en mesure de s'adapter par eux-mêmes, malgré les outils fournis par la Ville. Une meilleure compréhension des besoins, la mise en place d'outils mieux adaptés et une réglementation pour assurer une adhésion large sont les principaux points qui seront mis de l'avant dans notre mémoire.

1. En suivi du bilan

Malheureux constat, la Ville de Sherbrooke, ses citoyens et ses ICI n'ont collectivement pas mis les efforts nécessaires pour atteindre les cibles québécoises pour la valorisation de plusieurs matières, cibles pourtant réalistes étant donné l'ampleur des outils et infrastructures disponibles. Ceci peut démontrer plusieurs choses :

1. une efficacité mitigée des actions mises en œuvre qu'il vaudrait la peine de regarder avec un regard plus critique ;
2. l'aspect « volontaire » de l'adhésion aux mesures qui fait en sorte que les citoyens et ICI les plus engagés participent ;
3. Le manque d'accès aux infrastructures et de l'accompagnement pour faciliter le tri des matières ;
4. l'utilisation de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC qui ne fait pas de distinction quant aux efforts des MRC pour stimuler la bonne GMR dans les différents secteurs. Avec des données issues de méthodologies génériques, comment distinguer la performance réelle de Sherbrooke par rapport à d'autres MRC ou grandes villes comme Montréal et Québec qui sont très en retard par rapport à ici sur la mise en place de mesures de GMR ?

Les endroits où la Ville de Sherbrooke accuse un retard par rapport à ses propres cibles :

	Cible Québec	Cible Sherbrooke	Résultat Sherbrooke
Nombre de kg/hab. éliminé par année	700 kg/hab.	450 kg/hab.	666 kg/hab.
Papier, verre, métal et plastique	70 %	80%	57,5%
Matière organique	60%	89% (?)	51,3%
Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD2	70%	70%	46,1%

Comme il est difficile d'établir une cause à effet entre les actions réalisées dans le PGMR et l'impact sur la diminution de l'enfouissement de matières valorisables, **il serait important de présenter les résultats qualitatifs et quantitatifs de chacune des mesures, plutôt que de seulement présenter leur % de réalisation.** Prenons un exemple d'une mesure qui a été réalisée à 100% : « intégrer des clauses spécifiques favorisant le bannissement de l'élimination dans les devis techniques » : quel impact a eu cette mesure ? Est-ce que c'était une bonne mesure ? Au-delà du fait qu'elle ait été réalisée, qu'est-ce que ça a donné ? C'est la même chose pour les faits saillants présentés en page 65 du projet de PGMR : on souligne la mise en place de La Tasse, de projets pilotes de collecte de matière organique, de programme d'aide financière pour les produits d'hygiène personnelle, etc. **Nous aurions préféré connaître les résultats de ces initiatives afin de savoir si elles valent la peine d'être reconduites, voire bonifiées. Il aurait été intéressant, par exemple, de faire des liens entre les tableaux de la section 5.3 (sur les forces et faiblesses) et les mesures mises en place durant l'ancien PGMR.**

Recommandation 1.1 : présenter avec plus de précision les résultats des actions du PGMR afin de savoir non seulement si elles ont été accomplies, mais dans quelles mesures elles ont joué un rôle vers l'atteinte des objectifs de réduction. L'ajout d'indicateurs pour chaque mesure ou action pourrait grandement contribuer à atteindre cet objectif.

Il est dommage qu'il ne soit pas possible d'apprécier les efforts en réduction à la source et en réemploi dans le bilan présenté. Ce bilan viendrait pourtant mettre en lumière la quantité excédentaire de matières résiduelles qui auraient dues être gérées, n'eut t'été les nombreux efforts mis en place par la Ville et les nombreux acteurs qui œuvrent chacun à leur manière à éviter la consommation de biens neufs grâce aux actions de refus, réduction, réemploi et réparation.

Même s'il s'agit d'un grand défi, il sera important, à partir du présent PGMR de mettre en application à l'échelle locale une importante recommandation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, soit celle de **dédier une section du bilan aux résultats des efforts en réduction à la source et au réemploi** : des actions concrètes associées à différentes mesures seront nécessaires pour avoir un meilleur portrait de la situation :

- ✓ Identifier des indicateurs pour mesurer plus précisément et documenter le succès des actions de réduction et de réemploi prévues au plan d'action.
- ✓ Estimer les quantités évitées grâce aux programmes de bannissement d'objets à usage unique, aux nouvelles technologies commercialisées sur le territoire, à l'application des politiques d'approvisionnement ou d'obligations indiquées dans les devis.
- ✓ Obtenir des données sur les résultats des efforts de réduction à la source, réemploi, réparation : soumettre un sondage aux acteurs du réemploi et de la réparation par rapport à leurs résultats en termes de réemploi (chiffres d'affaires, taux de détournement des matières remises en service, etc.)
- ✓ Nommer et estimer l'apport de services disponibles en réemploi ou réparation.

Recommandation 1.2 : ajouter aux mesures des indicateurs qui vont permettre de mieux mesurer les actions pour « repenser, réduire, réemployer ».

2. Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030

Puisqu'elle n'a pas réussi à atteindre sa cible pour 2022, le Ville de Sherbrooke a choisi de se donner une marge de manœuvre et de viser 480 kg/hab/an maximum plutôt que de mettre les bouchées doubles et se donner une deuxième chance, avec 32 nouvelles mesures en main, d'atteindre la cible de 450kg/hab/an. Nous trouvons dommage de revoir à la baisse les cibles plutôt que de faire confiance aux mesures proposées et aux acteurs et citoyens.

Recommandation 2.1 : maintenir la cible de réduire à 450 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2030 afin de démontrer la volonté de la Ville de Sherbrooke de tout mettre en œuvre pour la réduction à la source, le réemploi et la gestion des matières résiduelles.

2.1 Une emphase plus claire sur les 3 premiers R de la gestion des matières résiduelles « 4RV-E » Comme le souligne le rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, c'est au début du cycle qu'il faut agir en très grande priorité : la réduction à la source. Vous le savez très bien, une fois générées, les matières résiduelles, peu importe le type, sont TOUTES énergivores à gérer. Axer une majorité d'actions sur la réduction à la source pourrait avoir un impact significatif au bout de la ligne.

Malgré que la volonté d'axer sur la réduction est présentée dans le projet de PGMR, on ne sent pas une volonté ferme, présentée en grande pompe, de s'attaquer prioritairement à tout le système de consommation des sherbrookoïses. **Comment la ville peut-elle devenir une bougie d'allumage pour empêcher la génération même de matières résiduelles ?**

Notre première recommandation à cet effet est d'impliquer les élus dans cet enjeu majeur de la consommation responsable. Voici un extrait du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes qui devrait à notre avis être à l'échelle municipale le fil conducteur du PGMR :

« RECYC-QUÉBEC est un interlocuteur central dans la gestion des matières résiduelles. Pour assumer pleinement son rôle pivot et de référence et pour lui permettre de relever les nouveaux défis qui l'attendent, celle-ci gagnerait considérablement à revoir sa vision en plaçant la réduction, le réemploi et l'économie circulaire au cœur de ses objectifs et en développant des pôles d'excellence qui revêtent une importance stratégique. » (Faits saillants BAPE, résidus ultimes)

Recommandation 2.2 : organiser un atelier avec les membres du conseil municipal, notamment ceux siégeant à la commission environnementale, afin de présenter les faits saillants du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, pour leur faire prendre conscience de l'importance d'accorder les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation des actions pour repenser, réduire et réemployer.

Réemploi

De nombreuses mesures de réemploi existent et voient le jour dans la région. Les dernières années ont vu naître des « Free-frigo » qui permettent le partage de nourriture encore fraîche avec la communauté. La ville de Sherbrooke a présenté quelques constats qui pourraient inspirer la mise en place d'actions concrètes et jouer un rôle central pour stimuler l'accès à des biens de seconde main. Plusieurs mesures abordent la question mais nous avons quelques commentaires à formuler ici.

Tout d'abord, revenons à cette action déjà mise en œuvre : « La Ville a une politique

d'approvisionnement qui favorise les achats locaux pour les dépenses de moins de 105 000 \$ (intégré au règl. 1300) et, pour les objets dont la Ville doit se départir, elle respecte la hiérarchie 3RV-E. » (tableau des constats p. 76).

Quels sont les résultats associés à l'adoption de cette politique, est-ce que des clauses sont propres à l'emballage également? Est-elle réellement mise en œuvre? Est-ce que cette expérience pourrait être partagée aux ICI et éventuellement être intégrée plus directement dans les devis des fournisseurs? Les constats suivants (tableau des constats) viennent poser un doute sur l'efficacité de cette mesure :

- Les articles de bureau ne sont pas achetés en fonction de la possibilité de les recharger ou du fait qu'ils ne génèrent pas de déchets.
- Les devis d'approvisionnement ne comportent pas tous des clauses favorisant la hiérarchie des 3RV-E (réduire à la source, réutiliser, recycler, valoriser, éliminer).
- Les articles promotionnels offerts par la Ville ne respectent pas de critères d'écoresponsabilité.

Nous trouvons plutôt timide la mesure 25 qui concerne l'exemplarité de la ville en matière d'approvisionnement écoresponsable: **la mesure contient trois actions assez vagues dont une seule présente un échéancier à partir de 2028. Nous y voyons une très faible volonté d'améliorer véritablement les pratiques.** Nous sommes d'ailleurs surpris que la récente politique d'approvisionnement n'inclut pas déjà un volet écoresponsable. Nous vous invitons à vous inspirer d'une proposition présentée dans le BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes pour favoriser le partage : une action gouvernementale permet à des départements d'acquérir des biens usagers ou surplus d'autres départements avant de faire de nouvelles commandes et voir s'accumuler les surplus sous la poussière. La Ville de Sherbrooke ou les institutions pourraient s'inspirer de cette idée et mettre sur pied un comptoir communs de biens, ce qui éviterait l'achat inutile de matériel par les différents départements. Une belle économie en perspective !

Recommandation 2.3 : prévoir des actions plus concrètes pour démontrer et assurer l'exemplarité de la Ville de Sherbrooke dans l'approvisionnement de biens écoresponsables.

La réparation : le grand défi du réemploi!

L'actualité a récemment mis en lumière le grand défi de la réparation des biens abimés afin de pouvoir les remettre en marché : l'arrêt du service de réparation des électroménagers chez Estrie-Aide vient mettre la lumière sur le besoin de soutien des entreprises d'économie sociale qui **ne sont pas en mesure de soutenir ce service qui demande une main d'œuvre qualifiée, des espaces de travail adaptés et l'accès à un inventaire de pièces de rechange.**

À cet effet, nous estimons que la mesure 7 « soutenir et structurer les activités de réemploi (réutilisation) » devrait plus directement aborder le thème de la réparation, qui est central pour optimiser le secteur du réemploi. Cette mesure devrait prévoir des activités visant à créer des

conditions favorables au maintien des services de réparation, service essentiel pour la remise en ventes des électroménagers. **Nous sommes d'ailleurs curieux de connaître la manière dont sera mesuré l'impact des REP sur le réemploi (action 3 de la mesure : « Mesurer l'impact des REP sur le secteur du réemploi »), alors qu'il semble que rien ne soit prévu spécifiquement pour stimuler le réemploi dans la REP.**

Recommandation 2.4 : préciser de quelle manière la ville de Sherbrooke compte stimuler le réemploi et la réparation des électroménagers, notamment dans le contexte de la récente REP.

Notons le bon coup d'assurer la cohérence de la mesure 7 avec le plan de relance économique. Est-ce que la stratégie pour y arriver a été réfléchi afin de s'assurer que les actions suivront les intentions? Nous proposons une piste à développer :

Recommandation 2.5 : optimiser la collecte des appareils électroménagers en s'assurant que les pièces de rechange seront disponibles dans la région. Si les appareils visés par la REP partent vers Montréal ou à Toronto, il deviendra très difficile d'assurer le réemploi à travers la REP. La collecte et le démantèlement local des articles récupérés, serait le moyen le plus efficace pour assurer un accès au gisement de pièces usagées essentielles aux activités de réparation.

La ville prévoit plusieurs campagnes de sensibilisation citoyenne pour stimuler l'adhésion aux saines habitudes de consommation et de gestion des matières résiduelles. Le mémoire du CREE sur le dernier PGMR amenait la proposition de « **renforcer les efforts de sensibilisation auprès de la population et des citoyens corporatifs en leur rappelant clairement que le tri à la source est un élément essentiel afin de maintenir un prix de gestion des matières résiduelles bas, d'en améliorer la performance et d'assurer une qualité supérieure des matières triées en dernier recours par Valoris.** » Nous jugeons cette recommandation toujours aussi pertinente, c'est-à-dire de prioriser la réduction à la source, donc de la consommation responsable, dans les activités de sensibilisation.

Les mesures 27 et suivantes présentent plusieurs activités de sensibilisation. Notre recommandation serait de préciser l'importance d'avoir mis en place le plus de solutions possibles pour que le message puisse être associé à une action concrète que les citoyens pourront faire. Un message porté uniquement sur la réduction sans une liste d'actions pour y arriver aura moins de chance de mener à un changement de comportement.

Recommandation 2.6 : associer une variété de solutions concrètes à toutes les campagnes de sensibilisation pour encourager directement le changement de comportement.

Recommandation : faire la promotion de l'achat local dans les activités de sensibilisation citoyenne et des ICI. Non seulement l'achat local nécessite moins d'emballage pour son transport, mais il a un plus grand potentiel de correspondre aux normes d'emballages privilégiés au Québec.

Concertation

La concertation est un facteur de succès essentiel pour les stratégies de gestion des matières résiduelles car elle permet d'entendre les points de vue des différentes parties prenantes et prendre des décisions en connaissance des limites de toutes les entités concernées. Nous soulignons la volonté de rencontrer les acteurs sous la forme de tables sectorielles, notamment. Or, les agendas doivent être précis et orientés sur les résultats pour assurer la participation de tous.

Recommandation 2.7 : nous jugeons essentiel que les tables sectorielles se donnent rapidement des objectifs pris à atteindre, c'est-à-dire des actions avec des échéances afin d'enligner les discussions et arriver à des résultats concluants.

Écofiscalité :

A travers sa mesure 2 sur l'élaboration d'une stratégie sur les produits à usage unique et la mesure 24, sur la mise en place de mesures d'écofiscalité pour stimuler la bonne gestion des matières résiduelles des citoyens et des ICI, la Ville explore les mesures de tarification incitative. Nous avons relevé dans le rapport du BAPE sur les résidus ultimes un tableau résumant les avantages et inconvénients de plusieurs mesures de tarification incitative et d'interdiction des produits à usage unique (page 351, tableau 7.9 et 7.10). Certains éléments pertinents à prendre en compte, à notre avis :

- Explorer les mesures incitatives ou d'écofiscalité de manière concertée avec le reste de la région. Les mesures de taxation des produits à usage unique seraient toutefois plus facilement applicables à l'échelle de la province.
- La tarification incitative peut être une solution plus facile à appliquer auprès des ICI que du résidentiel.
- Toute mesure de tarification incitative ou d'écofiscalité doit être accompagnée de solutions de rechange réalistes pour le public visé, afin qu'il soit en mesure d'atteindre l'objectif de détourner les matières de l'enfouissement.

3. Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030 ;

Le taux de récupération globale des matières recyclables est encore très faible dans les ICI. L'adhésion « volontaire » aux mesures de gestion des matières résiduelles vient encore une fois démontrer que seule une partie des ICI est sensible à mettre en place les efforts nécessaires pour assurer le bon tri des matières. La récupération du plastique semble particulièrement problématique, alors qu'en matière de tonnage, on constate l'impact important du faible taux de recyclage du verre et du papier/cartons.

VERRE

L'utilisation du verre comme matériel de recouvrement dans les sites d'enfouissement nuit à l'amélioration des débouchés. Nous constatons toutefois que le statut quo convient assez bien aux gestionnaires de sites d'enfouissement, qui ont effectivement accès à un gisement peu dispendieux et local. Ceci dit, le verre est un matériau noble méritant de poursuivre son cycle de recyclage, et celui issu de la collecte sélective continue d'être de trop mauvaise qualité pour espérer de meilleurs débouchés. **C'est pourquoi nous encourageons la Ville de Sherbrooke à poursuivre le développement et la bonification des points de collecte !**

Recommandation 3.1 : continuer et bonifier les efforts de récupération du verre. S'assurer de faciliter l'accès aux citoyens, notamment en ajoutant des points de collecte aux éco-centres.

Plastique

Etonnamment, les constats n'ont pas relevé le taux de récupération du plastique qui est encore très faible dans le secteur résidentiel et au niveau ICI, c'est vraiment très bas (26%). Or, peu d'actions ciblent directement cette problématique qui concernent pourtant d'importants tonnages de matières récupérables. Une emphase sur l'application des 4RV, et particulièrement « Repenser » devrait être le fil conducteur pour réduire considérablement l'utilisation et l'enfouissement du plastique.

Recommandation 3.2 : travailler avec les chaires et centres de recherche pour continuer la recherche de solutions pour réduire l'utilisation de plastique non récupérables et réglementer les produits de plastique de manière à forcer l'utilisation de plastiques qui intégreront plus facilement la chaîne de recyclage.

Papier et carton

Si la récupération du papier/carton semble atteindre des niveaux acceptables pour la collecte résidentielle (autour de 70%), beaucoup de travail reste à faire dans le secteur ICI (56,8%), où les volumes sont beaucoup plus importants (10 658 tonnes vs. 2615 tonnes pour le résidentiel). La récupération des ballots de papier a eu bien mauvaise presse ces dernières années. Une campagne de sensibilisation à la récupération du papier devrait s'assurer de démontrer la traçabilité du cycle de recyclage pour éviter de décourager la participation des citoyens et des ICI.

Recommandation 3.3 : proposer aux ICI des solutions concrètes et faciles à mettre en œuvre (incluant la réglementation) afin d'assurer la récupération du papier, une matière importante à valoriser.

Recommandation 3.4 : présenter le parcours du recyclage du papier dans les campagnes de sensibilisation pour encourager la participation des citoyens et des ICI.

L'action 2 de la mesure 15 évoque de considérer les options de municipalisation de la collecte des matières résiduelles des ICI. Étant donné que des entreprises privées assurent déjà la collecte de ces matières nous sommes surpris qu'ils ne soient pas identifiés parmi les collaborateurs pour identifier les meilleures solutions de collecte pour les ICI.

Recommandation 3.5 : impliquer les entreprises de collectes des matières résiduelles des ICI dans la réflexion sur l'amélioration de la performance des ICI.

Le rôle des écocentres

Les écocentres reçoivent un grand nombre de matières à faible taux de récupération et manquent de place pour bonifier leurs services, incluant une section vouée au réemploi. Nous constatons que les mesures prévues au dernier PGMR n'ont pas été réalisées. Quelle raison explique ce retard ? Un manque de ressources pour s'y pencher ou des problèmes fondamentaux qui méritent d'être étudiées ? Nous questionnons la possibilité de consacrer du précieux espace de l'écocentre pour la récupération de biens non valorisables, comme l'exemple des sièges d'auto qui est mentionné. Revoir la configuration des écocentres doit impliquer de les rendre plus performants afin qu'ils jouent réellement leur rôle de centre de valorisation.

Recommandation 3.6 : cerner les freins à la mise en œuvre des mesures concernant l'amélioration du service d'écocentres afin d'éviter que les actions ne soient toujours pas réalisées au terme du PGMR.

Recommandation 3.7 : dans un contexte d'espace limité, revoir la configuration des écocentres de manière à assurer prioritairement la récupération des biens réutilisables et recyclables (en plus des RDD, évidemment !).

Chapitre 4 : Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030 et s'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

La récupération et le recyclage des matières organiques joue un rôle central dans la gestion des matières résiduelles. Cet extrait du PGMR le confirme avec vigueur :

« À titre informatif, si toutes les municipalités régionales atteignent l'objectif de recycler 70 % des matières organiques sur leur territoire respectif, l'objectif québécois de réduire de 270 000 t éq. CO₂ les gaz à effet de serre (GES) pour l'ensemble de la province sera atteint. »

Les nombreux efforts doivent viser l'ensemble de la chaîne de valeur de la valorisation des aliments et particulièrement les maillons les plus faibles, comme les clientèles qui participent moins au détournement de la matière organique et qui pourraient profiter de mesures anti-gaspillage (les résidents d'immeubles multi-logements, les nouveaux arrivants et les allophones, qui se butent à plusieurs défis). Nous proposons la possibilité de travailler avec Sherbrooke Ville en santé pour avoir la collaboration des organisateurs communautaires dans l'accompagnement vers la GMR et la lutte au gaspillage. En effet, travailler le problème à l'échelle de la communauté pourrait stimuler la participation, comme c'est le cas pour d'autres projets, comme le développement de jardins collectifs.

Recommandation 4.1 : parmi les efforts liés à lutter contre le gaspillage et détourner les matières organiques du bac noir, utiliser les ressources de milieu de développement social et communautaire pour encourager la participation des clientèles vulnérables.

Résidus verts

Le bilan démontre que les résidus verts sont peu récupérés dans les ICI (29,6%, tableau 4.15). Quels sont ces résidus ? Sont-ils très répartis sur le territoire, ou est-ce seulement un problème avec quelques entreprises ? Est-ce qu'une réglementation devrait s'appliquer aux ICI pour le recyclage des résidus verts pour éviter qu'ils ne se trouvent à l'enfouissement ? Des programmes pourraient cibler directement ces résidus, qui constituent globalement 1000 tonnes environ.

Recommandation 4.2 : même s'il ne s'agit pas de tonnages très importants, regarder de plus près si une action rapide de sensibilisation ou de réglementation ne pourrait pas être posée pour cibler directement la récupération des résidus verts des ICI, ce qui peut être plus facilement applicable que pour la récupération de la matière organique qui pose encore plusieurs défis. Ce serait un premier pas vers une meilleure récupération de la matière organique dans les ICI.

Événements écoresponsables :

Une quantité importante de matières résiduelles, à fort contenu de matières recyclables ou organiques, est générée sur les sites d'événements. En effet, sans tri particulier, on constate que la très grande majorité des matières présentes dans les bacs de déchets des événements sont des contenants et de la nourriture. Festivals et événements verts de l'Estrie a été mis sur pied pour répondre au besoin d'accompagner les organisateurs de festivals et leurs participants vers une meilleure gestion de leurs matières résiduelles. Or, au-delà des services offerts par cet organisme, peu d'efforts sont mis en place pour encourager la réduction à la source ou un meilleur tri sur les sites événementiels. La Ville souhaite toutefois, à travers sa mesure 17, s'attaquer aux enjeux suivants :

- Coûts de gestion (équipement, ressources humaines)
- Qualité des matières collectées
- Sensibilisation des participants
- Connaissances des gestionnaires d'événements en lien avec l'écoresponsabilité

Nous considérons que les actions proposées et les montants associés sont faibles et encore trop axés sur la sensibilisation par rapport aux objectifs à atteindre. Nous recommandons de préciser davantage la portée des actions afin qu'elles puissent considérablement améliorer la situation et de bonifier les budgets pour assurer leur réalisation.

Recommandations 4.3 :

- *Préciser les actions (notamment 2 et 3) de cette mesure de manière à renforcer la réglementation (et son application) obligeant les organisateurs d'événements face à la gestion des matières résiduelles : ne rendre disponibles que des contenants compostables ou recyclables clairement identifiés, assurer le bon tri des matières résiduelles, faire une promotion sérieuse des contenants réutilisables, par exemple en offrant des rabais, obliger l'utilisation de contenants compostables pour la nourriture afin de faciliter le geste des participants et prévoir des patrouilles pour assurer le bon tri sur les sites.*
- *Revoir à la hausse les budgets annuels afin d'avoir les effectifs nécessaires pour réaliser toutes les actions, notamment la grande nécessité en accompagnement.*
- *Consolider le partenariat avec Festivals et événements verts de l'Estrie afin que cet organisme puisse pleinement jouer son rôle et faire profiter de son expertise à un plus grand nombre d'événements sur le territoire.*

Grands générateurs de matière organique :

Au niveau des grands générateurs (ICI) et écoles qui génèrent de grandes quantités de MO, considérons que la collecte est souvent un enjeu. Nous questionnons pourquoi il n'y a pas de lien prévu avec les fournisseurs de service de collecte MO, qui eux, pourraient proposer des solutions adaptées aux ICI si l'obligation de collecter la MO existait à Sherbrooke. La municipalité est responsable de régler, mais est-ce qu'elle peut inclure le privé, ou doit tout municipaliser ?? Car parmi les principaux collaborateurs à la mesure 12, on ne trouve pas les fournisseurs de service en collecte.

À un autre niveau, nous remarquons que les mesures prévues demeurent toujours dans la sensibilisation et la concertation. Ce qui est très important pour poser les bonnes actions et stimuler la bonne participation des ICI à la collecte de la MO, mais des mesures plus drastiques seront nécessaires pour assurer une plus grande équité pour tous les générateurs de MO. Nommons par exemple des entreprises de restauration comme *Louis* ou *A&W* ont décidé de leur propre chef d'intégrer la vaisselle compostable. Une réglementation pourrait obliger l'ensemble des services de *take-out* à offrir la vaisselle compostable et de récupérer la matière organique d'ici 2025. Cette mesure devrait être mise en œuvre avec la collaboration des fournisseurs de service de GMR, qui eux pourraient avoir l'obligation de collecter la matière organique de leurs clients.

Recommandation 4.4 : établir les balises avec les parties prenantes pour la mise en place d'une réglementation favorisant l'utilisation des contenants compostables et réutilisables pour les restaurants de type take-out.

5. Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément : 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030 ;

Une meilleure gestion des résidus CRD est essentielle, étant donné le fort pourcentage de matières résiduelles provenant de ce secteur. Les prochaines années risquent d'être cruciales vu le nombre important de chantiers à venir dans le contexte de reprise économique. Malheureusement, il nous a été difficile d'interpréter adéquatement les données du bilan, notamment lorsqu'on lit « *Pour les résidus de CRD, étant donné que les données sont basées uniquement sur les estimations de l'Outil, les quantités demeurent stables* » - pgmr page 43. Comme il est très difficile de sortir des conclusions éclairées des exercices d'inventaires, il faut se fier aux faits : la grande majorité des résidus CRD sont peu valorisées pour différentes raisons, alors qu'ils constituent une fraction majeure du bac de déchet sherbrookois. **Un travail d'accompagnement soutenu en vue d'atteindre des cibles liées à des actions concrètes parleront davantage que des moyennes de tonnes récupérées.** Le PGMR prévoit, via sa mesure 15, s'attaquer à mieux connaître les gisements des ICI et des CRD seulement à partir de 2026, alors que plusieurs actions devront dépendre de ces informations.

Recommandation 5.1 : expliquer pourquoi cette étude arrive si tard dans le processus et évaluer la possibilité de la devancer, quitte à la scinder en plus petites étapes si la charge de travail est trop lourde.

Ce n'est pas une grosse nouvelle, après avoir mis en application le principe de la réduction et du réemploi, le tri à la source (au chantier !) demeure la meilleure façon d'assurer la qualité des matières à récupérer. **Les stratégies mises en place devront démontrer leur capacité à favoriser l'utilisation de matériaux récupérables en fin de vie, la déconstruction, le tri et la disponibilité de débouchés accessibles sur de courtes distances.** Nous saluons d'ailleurs l'action de la mesure 20 visant la mise en place d'un projet pilote pour permettre le réemploi des matériaux de construction. Le milieu des CRD et les institutions sont déjà engagés dans une démarche visant à améliorer la gestion de matières résiduelles. L'industrie de la construction et les grandes institutions de l'Estrie souhaitent s'impliquer concrètement dans l'amélioration de la situation et ont mis sur pied une table de concertation à cet effet. Le CRE Estrie et Synergie Estrie ont été invités à accompagner cette démarche. Inspirés des discussions avec ces parties prenantes, voici les principales recommandations pour bonifier les mesures proposées par la Ville de Sherbrooke pour le secteur CRD.

Recommandations 5.2 liées à la connaissance, la concertation des acteurs et l'accompagnement et la participation des acteurs du milieu CRD :

- Vous faites état de la « présence d'entreprises privées réalisant de la récupération et la valorisation des CRD sur le territoire. » dans le tableau 5.9 des forces du milieu CRD. Connaissez-vous ces entreprises? S'assurer de les inclure dans la mesure 18, afin de comprendre en quoi ils sont des cas à succès qui pourraient être répliqués.

- En lien avec la 3e action de la mesure 16 « Développer une vision commune de la gestion des résidus de CRD » : intégrer la table de concertation déjà existante, qui réunit déjà d'importants donneurs d'ordre et le milieu de la construction.
- Le 3RMCDQ est un acteur important dans la gestion des CRD et il n'est pas nommé parmi les collaborateurs potentiels dans les actions visant l'amélioration de la gestion des matières CRD. L'organisme a notamment documenté les projets de valorisation par matières sur son site web. Par exemple : <https://www.3rmcdq.qc.ca/projets/gypse>
- Penser à intégrer non seulement les acteurs CRD, mais aussi les donneurs d'ordre, comme les institutions qui ont leurs propres contraintes qui les limitent dans leurs possibilités d'actions. Prenons pour exemple les critères d'appels d'offre et l'obligation de prendre le plus bas soumissionnaire, le nombre limité de fournisseurs de service à distance raisonnable, la difficulté d'effectuer un contrôle sur les méthodes de travail, la difficulté à trouver et financer des superviseurs des chantiers de démolition etc.
- Obtenir l'engagement ferme des principaux constructeurs par rapport à la récupération de certaines matières, l'usage de matériaux sains, les efforts de déconstruction.

Recommandations 5.3 liées aux principes de déconstruction et de réemploi :

- Tel que présenté dans notre mémoire sur le projet de PGMR 2015-2022 : établir, en collaboration avec les acteurs du secteur de la CRD, **des mesures destinées aux nouveaux projets immobiliers** afin de contribuer à l'amélioration des performances de la CRD.
- Mettre davantage en évidence la volonté de **mettre en place des outils pour favoriser la déconstruction et le réemploi**. Prenons pour exemple les projets de rénovation dans les secteurs patrimoniaux : la déconstruction de résidences non soumis aux règles patrimoniales constitue tout de même une grande source de matériaux de très grande valeur. Un programme spécifique pourrait être mis en place, en lien avec la volonté de créer un centre de réemploi CRD : **voir à cet effet l'exemple de la MRC de la Haute-Yamaska avec son « Espace du réemploi »**.

Recommandations 5.4 en lien avec les matières à privilégier pour la valorisation :

- En lien avec la mesure 18, il sera important de préciser quelles matières valorisables (et en quelle quantité) se trouvent dans les déchets et de concentrer les énergies sur celles ayant le plus grand potentiel de valorisation. Pour émettre des recommandations qui auront un impact significatif. Par exemple, **le verre plat, la brique, le béton, le plastique et le bardeau d'asphalte qui pourraient être facilement recyclés si triés convenablement. Les débouchés existent.**
- Tel que recommandé par le BAPE sur les résidus ultimes, prioriser les activités qui auront un impact sur le réemploi des matériaux.
- Valider avec Valoris la capacité de caractériser les asphaltes résiduels et les stocker séparément, selon leurs qualités, afin de maximiser le réemploi et le recyclage.

Recommandations 5.5 face aux actions d'incitatifs et de réglementation :

- Il y a un flou entre la mesure 15, qui propose des actions pour améliorer les connaissances sur les quantités générées des ICI et CRD seulement vers 2026, alors que les actions de la mesure 18 pour promouvoir une meilleure gestion de CRD arrivent avant (dès 2023). Il devrait y avoir un meilleur arrimage de l'échéancier afin de travailler avec des données qui représentent bien la situation estrienne, ce qui risque d'être beaucoup plus concret pour les acteurs CRD.
- Nous saluons l'inclusion de clauses de gestion des matières résiduelles dans les devis techniques de la Ville telle qu'inscrit dans la mesure O1 du dernier PGMR. Or, comment la ville compte-t-elle profiter de cette expérience pour élargir cette clause aux appels d'offres? Quels acquis seront considérés, qu'est-ce qui fonctionne ou pas ? Il serait bien d'identifier les clés du succès dans le présent PGMR.
- Action proposée : « Selon les orientations gouvernementales, modifier la réglementation pour obliger à ce que les résidus de CRD soient transportés vers un centre de tri de CRD reconnu ». : s'assurer de faire les représentations nécessaires pour que ça arrive, d'autant plus que nous en avons un centre de tri, public qui plus est, sur notre territoire !
- Les permis de rénovation dans des zones patrimoniales (pour les immeubles non considérés patrimoniaux): devraient inclure la récupération obligatoire de certains matériaux clairement identifiés (portes, fenêtres, boiserie, etc.).
- Il est fort à parier qu'il y a une méconnaissance des produits de construction avec contenu recyclé. La réalisation d'un guide d'achat de produits recyclés déjà bien établis, avec une bonne acceptation, un bon rapport qualité/prix vs. produits non recyclés devrait accompagner tout incitatif ou règlement afin de travailler dans un esprit de collaboration.

Recommandations 5.6 en lien avec l'exemplarité de la Ville :

- Approvisionnement et appels d'offres : encourager et augmenter l'utilisation des matières granulaires recyclées, en exigeant un pourcentage minimum (20%) dans les devis ; réclamer d'avoir des enrobés bitumineux qui inclut du bardeau d'asphalte. Introduction d'autres matières aussi (verre micronisé, céramique, porcelaine dans le béton). Une collaboration plus étroite devrait être établie avec les chaires universitaires pour identifier les matériaux avec contenus recyclés qui répondent aux propriétés souhaitées.
- Promouvoir des éco-centres temporaires mobiles pour les CRD pour la déconstruction des chantiers importants. La nouvelle zone d'innovation serait une belle opportunité de tester le concept.

Des recommandations 5.7 pour mesurer les résultats des actions :

- Se donner des indicateurs précis pour démontrer les efforts consacrés à l'amélioration de la GMR des CRD, comme le # de rencontres avec des gestionnaires de chantiers et le nombre de chantiers mettant en œuvre un plan d'action. Il sera important d'élaborer une stratégie pour faire le lien entre les efforts et les résultats sur le terrain.
- Par rapport à l'action « Ajouter des critères d'écoresponsabilité (écoconditions) dans les programmes municipaux d'aide à la rénovation ainsi que dans les devis techniques d'appels d'offres. » de la mesure 18 : mettre en place un tableau de performance par rapport à

l'adhésion des citoyens et des entrepreneurs afin d'évaluer quelles mesures d'écoresponsabilité ont véritablement été mises en place.

Conclusion

50 % des frais totaux de gestion des matières résiduelles à Sherbrooke concerne la gestion des déchets ultimes (p. 40). Ceci nous indique que les actions visant à détourner des matières de l'enfouissement seront inévitablement payantes non seulement au niveau environnemental, mais également au niveau économique. Un message qui ne semble pas encore si clair au niveau de la population et des ICI qui portent une attention encore trop faible aux matières qu'ils apportent machinalement au bac sans se poser trop de questions.

Or, il faut encore donner un sérieux coup de barre pour atteindre les objectifs de récupération souhaités et encourager plus sérieusement la réduction à la source. Les budgets doivent être cohérents avec les objectifs que le PGMR s'est fixé et considérer aussi que de grands besoins notamment en innovation et en recherche et développement vont coûter cher. Est-ce que les budgets prévus vont pouvoir financer les travaux de recherche ?

Il faut également souligner l'échec de la participation volontaire. Une menace non négligeable qui est beaucoup trop timidement abordée dans le projet de PGMR est le manque d'intérêt des différents secteurs (résidentiel multi-logement, ICI et CRD). Ça reste encore une minorité de personnes et d'ICI qui s'intéressent à ces enjeux et ça explique probablement pourquoi les mesures mettent tant de temps à se mettre en place : les représentants des secteurs le nomment par eux-mêmes : une réglementation claire et appliquée, renforcée par de l'accompagnement sera nécessaire pour assurer une équité envers l'ensemble des entreprises. Bien entendu, pour se rendre à l'étape de l'obligation et de la réglementation, il faut que les outils soient mis en place, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas....par contre, la table devra être mise pour que le prochain PGMR soit porté principalement sur une réglementation plus ferme.

Heureusement, nous sommes dans un momentum où citoyens et corporations sont prêts à s'engager dans des actions concrètes pour réduire leur impact sur l'environnement. En leur fournissant des solutions simples et clés-en-main, on augmente les chances qu'ils participent. Une vaste campagne de communication auprès de différents publics cibles pourrait ainsi jouer un rôle important dans la façon de consommer des sherbrookoises, tout en orientant des décisions d'achats des décideurs. En attendant les obligations !